



Anglet Olympique Omnisports
Centre Sportif El Hogar - 54 rue de Hausquette
64600 Anglet
Siret : 341 619 906 00074

Activités Physiques Santé – Athlétisme – Canoë Kayak – Escrime – Gymnastique - Handball – Hegal Egin – Natation – Olatu Berria Gym – Tennis - Volleyball

CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ANGLET OLYMPIQUE qui se tiendra :

**Le vendredi 12 juin 2026 à 18h30
à la Salle St Jean – 9 avenue de Brindos – 64600 Anglet**

18h00 - Accueil : vérification des pouvoirs et émargement

Ordre du jour

1. 18h30 - Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
2. Présentation du rapport moral du Président
3. Présentation du rapport d'activités des sections sportives
4. Présentation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2024-2025
5. Approbation des comptes de l'exercice 2024-2025
6. Présentation du budget prévisionnel 2025-2026
7. Nomination d'un commissaire aux comptes
8. Questions diverses
9. Clôture de l'Assemblée Générale

ATTENTION : Pour des soucis d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre participation, et nous retourner le pouvoir si nécessaire par courrier à l'adresse postale de l'association, ou par email : contact@anglet-omnisports.fr

le 09/06/2026 dernier délai

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments sportifs les meilleurs

La Présidente
Françoise SUZANNE

**ANGLET OLYMPIQUE
OMNISPORTS**

Fait à Anglet, le 20 mai 2026

POUVOIR POUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Association Anglet Olympique Omnisports

Je soussigné(e) :

Nom et prénom :

Adresse :

.....
.....
.....

Membre de l'association Anglet Olympique section

donne pouvoir à :

Nom et prénom :

Membre de l'association Anglet Olympique section

afin de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra :

Le 12 juin 2026

À Anglet

Le mandataire pourra, en mon nom :

- prendre part aux délibérations ;
- voter sur les résolutions ;
- signer tout document nécessaire.

*Les pouvoirs ne peuvent être donnés qu'à un autre membre de l'association

*Un même membre ne peut détenir plus d'UN pouvoir, en plus de sa propre voix.

Fait à :

Le :

Signature